

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-10-20-00017

Arrêté n°2025/37 modifiant la composition de la Commission Spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2025/37

Arrêté modifiant la composition de la Commission Spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-53
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° 27/2021 du 1^{er} octobre 2021 fixant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté n° 2025/31 modifié du 9 octobre 2025 relatif à la Commission Spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté DS n°104/2024 du 18 juin 2024 portant délégation à Madame Marion BOUGEARD, Directrice de la démocratie en santé et de la communication de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ;
- VU** L'arrêté n°2025/36 modifié du 23 octobre 2025 modifiant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France
- VU** Les désignations :

Au sein du collège 6 :

- Au titre **des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées** de Monsieur Sébastien PAUTASSO-CHADOUTAUD - FEHAP IDF (Président Fondation Ellen POIDATZ) en tant que titulaire en remplacement de Monsieur Loïc GILBERT et de Madame Birgit VILLAIN – FEHAP IDF (Fondation John Bost) en tant que suppléante en remplacement de Madame Laurence LECOMTE

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} :

La composition de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 3 :

Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 20/10/2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale
de santé Île-de-France

Denis ROBIN
Par délégation,

signé

Corentine NEPEL
Directrice adjointe en charge de la
démocratie en santé
Direction de la démocratie en
santé et de la communication -
DESCOM

ANNEXE

Composition de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France

Le premier collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 5 membres :

Titulaires	Suppléants
Madame Anne GBIORCZYK, vice-présidente du Conseil départemental de Seine-et-Marne, en charge de l'enfance, de la famille et de la présence médicale	Monsieur Bernard COZIC, vice-président du Conseil départemental de Seine-et-Marne en charge des solidarités Madame Véronique VEAU, vice-présidente du Conseil départemental de Seine-et-Marne, en charge de la culture et du patrimoine.
Madame Cendrine CHAUMONT, conseillère départementale de l'Essonne	Madame Marie-Claire CHAMBARET, vice-présidente du Conseil départemental de l'Essonne en charge de l'autonomie

Le deuxième collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 6 membres :

1) Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Alain LAFORET - Fédération Nationale des associations de retraités (FNAR)	Madame Françoise PIQUE LE CUN - UFC QUE CHOISIR Madame Diane PAOLO - URAF IDF
Madame Françoise FORET - Association des familles de traumatisés crâniens et des cérébro-lésés	Madame Michèle DE PREAUDET - Association des familles de traumatisés crâniens et des cérébro-lésés Madame Affoué Diane GOLI - APF France Handicap

2) Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation
Madame Monique ZANATTA - CDCA 92	Monsieur François CHARLES - CDCA 92 Madame Christine MANUEL - CDCA 94

3) Deux représentants des associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Sébastien LEGOFF - CDCA 91	En attente de désignation
En attente de désignation	Monsieur Damien GUER - CDCA 77

Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé. Il comprend un membre :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 4 membres.

1) Un représentant des organisations syndicales de salariés :

Titulaires	Suppléants
Madame Isabelle CAYLA - CFDT IDF	Monsieur Philippe PATRY - CFDT IDF Madame Gwenaëlle YVINEC - CFDT IDF

2) Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaires	Suppléants
Madame Martine GUIBERT - CPME Ile-de-France	Madame Hélène REQUI Madame Evelyne GUFFENS

3) Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

4) Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 2 membres :

1) Un représentant au titre de la cohésion sociale :

Titulaires	Suppléants
Gwenaëlle MORVAN – Emmaüs Solidarité	Madame Bérangère GRISONI - Collectif « Les morts de la rue » Madame Maritsa ANASTASIOU - Association CARITAS

2) Un représentant de la Mutualité Française :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Aldino IZZI, Mutualité Française IDF	Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutualités co-gérées-social Madame Carole DECHAMPS - Mutualité Française

Le 6^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 12 membres :

1) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
M. Romain DELMAS – URIOPSS IDF (Association Caritas)	En attente de désignation En attente de désignation
Monsieur Sébastien PAUTASSO-CHADOUTAUD FEHAP IDF (Président Fondation Ellen POIDATZ)	Madame Birgit VILLAIN – FEHAP IDF (Fondation John Bost)
Madame Céline LAMOUR - NEXEM	Monsieur Jean-François GEY - NEXEM En attente de désignation
En attente de désignation	Madame Catherine HARPEY - Union Régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI) En attente de désignation

2) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Madame Romy LASSEURRE SAINT MAURICE, Directrice EHPAD Péan (SYNERPA)	Monsieur Eddy CHENAF, Directeur général EHPAD Solemnes. (SYNERPA) Monsieur Marc LAVAUD, vice-président de l'association ACEP et Gestionnaire de l'EHPAD le Patio (FNAQPA)
Monsieur Emmanuel SYS, Directeur du GCSMS Les EHPAD Publics du Val de Marne (FHF)	Madame Claire DAVY, Direction de la stratégie et de la Transformation AP-HP Madame Audrey VATAN, Directrice adjointe, Direction Commune Fondation Aulagnier et Ehpad Les Marronniers (FHF)
Monsieur Louis MATIAS, Directeur de la Maison Ferrari (FEHAP IDF)	Madame Sophie VILLEDIEU - Fondation Léopold BELLAN FEHAP IDF Madame Marie DEROY, Chargée de mission FEHAP Île de France
Madame Claire PARDOEN - URIOPSS IDF	Madame Charlotte LEBRUN - URIOPSS IDF

	Madame Brigitte VIGROUX - URIOPSS IDF
--	---------------------------------------

3) Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Eric LEMERCIER, Directeur d'établissements (Groupe SOS)	Madame Catherine DELORME, Déléguée régionale IDF de la Fédération Addictions (FA) et Directrice du Trait d'Union - Oppelia (92) Monsieur Denis JOUTEAU, Délégué régional Fédération Addictions

4) Un membre des unions régionales des professionnels de santé :

Titulaires	Suppléants
Docteur Nathalie LEROY, Secrétaire générale URPS médecins libéraux IDF	Docteur Laurent DE BASTARD, CROM IDF Docteur Abraham SABBAH, CROM IDF

Le 7^{ème} collège est composé de deux membres issus de la commission spécialisée pour l'organisation des soins :

Titulaires	Suppléants
Madame Helena KISLER-ELKOUBY, Déléguée générale (FHP IDF)	Monsieur Patrick SERRIERE, président de la Fédération Hospitalière Privée (FHP IDF) Madame Dominique BOULANGE, Présidente du centre médico - chirurgical Ambroise Paré, Pierre CHEREST et HARTMANN (92) (FHP IDF)
Monsieur José ALVAREZ - Union Régionale Île-de-France CFE-CGC	Madame Marie Laurence BONMARCHAND Madame Bettina KEMPF